

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 02 octobre 2023 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Gilbert DEPARDIEU, suppléant de Mme PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Juliette GEOFFROY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- M. Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient en visio :

- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- Mme Laetitia FAUGIERES, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ormois,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Patrice TORRES, ANDRA.

Etaient invités :

- M. Jean-Marie HANOTEL, MNE, suppléant de Mme FRANÇOIS,
- M. Michel PELTIER, suppléant de M. COUDRY.

1) Approbation du PV du CA du 16 mai 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme FRANÇOIS) et un vote contre (M. FLEURY, qui pour la première fois refuse de voter le PV, estimant qu'il n'a pas eu de réponse aux questions relatives aux séismes qu'il a posées lors du dernier CA).

2) Election du vice-président, du trésorier et du trésorier suppléant

M. CANOVA rappelle que les membres du CA doivent élire, tous les deux ans, le vice-président et le trésorier (article 7 des statuts), ainsi qu'un trésorier suppléant (article 4 du règlement intérieur).

MM. FLEURY et STOLF font part de leur candidature à la fonction de vice-président. Le scrutin se déroule à bulletin secret avec élection au premier tour si l'un des candidats obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. OLLIVIER indique qu'il avait proposé par le passé que les statuts du CLIS prévoient la désignation de deux vice-présidents, pour mieux refléter la diversité. Après discussion, M. CANOVA soumet cette proposition au vote : elle est adoptée par 15 voix pour et 2 voix contre. La modification statutaire (précisant qu'il y aura un premier et un deuxième vice-président) sera soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira à la suite de la prochaine assemblée générale.

Les membres du CA passent au vote pour désigner le vice-président : sur 17 membres présents, M. STOLF obtient 13 voix et M. FLEURY 3 (abstention de M. RAIMBAULT). M. STOLF est élu vice-président pour deux ans.

M. OLLIVIER étant le seul candidat à la fonction de trésorier, il est désigné à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme FRANÇOIS). Pour le poste de trésorier suppléant, M. THERIN, seul candidat, est désigné à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

3) Rapport CNE et prochaine AG

M. JAQUET rappelle qu'une date a été fixée pour la venue de la CNE et la présentation de son rapport, le lundi 6 novembre. Cependant, la CNE doit en principe présenter son rapport à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques.

Compte tenu des élections sénatoriales du 24 septembre dernier, et du renouvellement de la composition de l'OPECST (au plus tôt fin octobre), il paraît peu probable que la CNE puisse être auditionnée avant le 6 novembre. Des discussions sont en cours pour savoir si la CNE peut malgré tout venir présenter son rapport devant le CLIS avant de le faire devant l'OPECST. Si ce n'est pas le cas, l'AG sera reportée à une date ultérieure.

Quoi qu'il en soit, l'AG sera suivie d'une AG extraordinaire pour adopter la modification statutaire.

4) Contrat d'engagement républicain

En application d'une nouvelle réglementation valable pour les associations recevant des dotations de l'Etat, M. CANOVA lit aux membres du CA le contrat d'engagement républicain. Ce document, signé, sera affiché dans les locaux du CLIS.

5) Questions diverses

M. CANOVA propose une modification de l'article 4 du règlement intérieur du CLIS, afin de prévoir la participation (sans droit de vote) des présidents de commissions aux réunions du CA, s'ils n'en sont pas déjà membres, pour qu'ils soient mieux informés et qu'ils puissent faire part des travaux de leur commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. JAQUET ajoute qu'il faudra également supprimer, dans cet article, la phrase suivante : « En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante », pour être en cohérence avec les statuts.

Mme FRANÇOIS fait part des propositions d'expertises émanant des travaux de la commission « Risques ». Il s'agirait d'une part de demander à l'IEER de regarder si la DAC répond aux recommandations ou conclusions de leur rapport de 2013. Les membres du CA donnent leur accord pour qu'un contact soit pris avec l'IEER pour voir s'il est en mesure de réaliser cette étude et à quelle échéance. M. FLEURY soulève déjà quelques points abordés dans le rapport de l'IEER (espacement des alvéoles, transposition des données du laboratoire au site envisagé pour le stockage, méthode de creusement des galeries et des alvéoles, zone endommagée,

conditionnement...). Les points qui seront soumis à l'analyse de l'IEER seront choisis lors de la prochaine réunion de la commission fin octobre ou début novembre.

Il s'agirait d'autre part de faire réaliser une analyse du scénario d'intrusion par forage dans le stockage tel qu'il est étudié dans la DAC et une évaluation du risque en découlant. M. CANOVA estime que cette demande d'expertise nécessite un appel d'offres. Les membres du CA donnent leur accord pour qu'un appel d'offres soit lancé sur ce sujet précis (qui sera par ailleurs étudié, comme le signale Mme FAUGIERES, par l'IRSN dans le cadre de l'instruction technique de la DAC).

M. THIERIOT tient à souligner l'intérêt des démarches initiées par la commission « Risques » sur des points clairement identifiés, qui montrent toute l'utilité que le CLIS peut avoir sur des dossiers complexes et difficilement accessibles.

M. LHERITIER indique que l'appel d'offres sur la tenue des matériaux utilisés pour les alvéoles HA (acier) dans le temps a été publié sur différents supports début septembre. Il y a eu à ce jour 9 retraits de dossier. Si des candidatures parviennent avant le 8 décembre, il conviendra de réunir la commission d'appel d'offres dans la semaine qui suit.

M. LHERITIER souhaite revenir sur le déplacement du CLIS à Cadarache, du 17 au 19 septembre, avec les visites des installations du CEA et du site d'ITER. Pour lui, le projet ITER est impressionnant en termes de recherche et de collaboration internationale, et porteur d'espoir pour la politique énergétique du futur.

MM. GAILLARDIN et THERIN ajoutent qu'il y a énormément d'enjeux technologiques et de possibilité de découvertes annexes.

Pour M. OLLIVIER, ce projet est en effet hors norme mais il pose aussi de nombreuses questions, dans la mesure où il s'agit de réaliser un démonstrateur (sans production d'énergie), pour un coût de plusieurs milliards, et en cas de réussite, pour une mise en œuvre industrielle dans un avenir lointain. Comme pour la gestion des déchets tant que le stockage n'est pas décidé, il faut s'interroger sur ce que l'on compte faire en attendant.

M. THERIN signale que le CEA a repris les recherches sur le traitement des matières et déchets radioactifs. Pour M. FLEURY, ces recherches étaient jusque-là arrêtées ou limitées parce que le stockage est la solution privilégiée.

Mme FRANÇOIS partage une information concernant l'apparition récente d'un lac au droit d'une ancienne carrière de sable en Moselle (Schoeneck) où le pompage de l'eau avait été arrêté il y a une vingtaine d'années. Elle fait un parallèle avec le projet de stockage : tant que le stockage est

en exploitation, l'eau est pompée et remontée en surface. Mais une fois en phase post-fermeture, il serait intéressant de savoir ce que devient cette eau.

M. THERIN indique que la prochaine Lettre du CLIS portera sur le projet ITER et sur la question de l'emprise du stockage.

A Bure, le 18 décembre 2023

Le Président,



Jean-Louis CANOVA